

fédéral s'est accru. Au mépris de l'AANB, le gouvernement fédéral a usurpé aux autorités provinciales et municipales la direction financière du pays en se servant du régime fiscal, bien que l'AANB réserve et attribue aux provinces la compétence en matières de santé, de bien-être et, en général, d'éducation.

Le fait que le gouvernement fédéral perçoive des sommes considérables, surtout par l'impôt sur le revenu, qu'il accumule ces fonds, en redistribue aux provinces et en dépense est l'une des causes du désastre fiscal actuel. En effet, tout observateur attentif est en mesure de dire que le Canada, pays riche qui n'a pas souffert de grands conflits intérieurs ou extérieurs, est en faillite.

Il y a vingt-cinq ans, le financement des services de la santé, du bien-être et de l'éducation en général relevait surtout des autorités provinciales qui percevaient l'argent et le dépensaient comme elles l'entendaient. Que nous réserve le budget? Il doit pourvoir à ce qu'on appelle neuf enveloppes: les transferts fiscaux aux provinces, 3.6 milliards de dollars; le service de la dette, 9.8 milliards; le développement économique et les programmes de soutien, 8.4 milliards; les affaires sociales, l'expansion du bien-être en général...

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill C-10, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1979-1980, sans propositions d'amendement.

● (1700)

LA SANCTION ROYALE

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa

Le 22 novembre 1979

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Julien Chouinard, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, aujourd'hui le 22 novembre, à 5 h 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière.

L'investissement étranger

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Blainville-Deux-Montagnes (M. Fox)—La constitution—On demande la reconstitution du groupe Tellier pour qu'il prépare une réponse au Livre blanc sur la souveraineté-association; le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott)—Les aéroports—L'agrandissement de l'aéroport de Hamilton, à Mount Hope—La position du gouvernement; le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston)—Les finances—les taux d'intérêt élevés—Les mesures pour aider les petites entreprises.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant aux mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion (documents), les bills privés et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS (DOCUMENTS)

[Traduction]

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À L'OBLIGATION IMPOSÉE PAR L'AEIE À LA TATE AND LYLE LIMITED DE RÉDUIRE SA PARTICIPATION DANS LA REDPATH SUGAR LIMITED

M. Hal Herbert (Vaudreuil) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les accords, lettres, notes et autres documents relatifs à l'obligation imposée par l'Agence d'examen de l'investissement étranger à la société Tate and Lyle Limited de réduire sa participation dans la société Redpath Sugars Limited.

—Monsieur l'Orateur, j'ai seulement quelques remarques à faire cet après-midi, et je préviens les députés que la chose intéresse et qui veulent connaître l'historique de cette question particulière, qu'il leur suffit de relire mes propos dans le hansard du 15 décembre 1977, aux pages 1916, 1917 et 1918.

Pour quelle raison discutons-nous de ce sujet, cet après-midi? D'une part, je demande la production de ces documents car, je le crains, la société Redpath n'a pas tenu un engagement que lui avait imposé l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Mais avant d'aller plus loin, je voudrais dire que la dernière fois que j'ai abordé la question, il y a deux ans, la société Redpath m'a immédiatement accusé de m'être montré injuste à son égard.

Je voudrais dire que je comprends parfaitement bien les motifs des sociétés. Je sais fort bien qu'elles doivent réaliser des bénéfices et je n'ai rien à redire là-dessus. Néanmoins, il est de mon devoir de veiller au respect des lois et des règlements adoptés par la Chambre.